

# **PAROLES CREUSES ET DEUX POIDS DEUX MESURES : LE MANQUEMENT DU CANADA AU RESPECT ET AU RENFORCEMENT DES DROITS HUMAINS**

Requête commune au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en ce qui a trait de l'Examen périodique universel du Canada de mai 2013

Octobre 2012

Cette requête porte sur deux questions globales touchant les droits de la personne qui représentent une forte préoccupation pour un ensemble diversifié de peuples et d'organismes autochtones, ainsi que de groupes de la société civile de partout au Canada. La première est le manquement du Canada à la mise en place de moyens efficaces pour assurer la mise en application de ses engagements internationaux. Cette préoccupation a également été exprimée lors de l'Examen du Canada de 2009. La seconde question concerne l'attitude plus récente et profondément troublante du gouvernement canadien qui soutient que les experts des Nations-Unies en droits de la personne et les processus d'examen devraient s'intéresser moins, voire pas du tout, au dossier du Canada, puisque d'autres pays font face à des problèmes de droits humains plus graves ou parce que la pauvreté et la faim sont plus répandus dans des pays moins bien nantis.

## **1. DES PAROLES VIDES DE SENS : LE FOSSÉ ENTRE LES PAROLES ET LES ACTES SE CREUSE**

Lors du premier Examen périodique universel (EPU) du Canada, 48 groupes de la société civile, ainsi que des peuples et des organismes autochtones ont endossé la soumission commune ci-jointe, exprimant ainsi une grave préoccupation de longue date au sujet du manquement du gouvernement canadien à mettre en place un système qui soit imputable, transparent et efficace, et qui assurerait la mise en application complète et appropriée des engagements internationaux du Canada en matière de droits de la personne. Le communiqué — ci-joint en annexe<sup>1</sup> — soulignait le fait qu'un nombre de plus en plus grand de recommandations importantes concernant les droits de la personne, au niveau de l'ONU, n'ont toujours pas été mises en application; il mentionnait également plusieurs demandes faites au Canada, par des organismes de surveillance du traité de l'ONU, pour qu'il agisse afin de corriger cette très grave lacune.

Les parties impliquées, qui ont endossé le communiqué, reflétaient un large éventail de préoccupations des droits de la personne et représentent plusieurs secteurs de la société canadienne, dont des peuples autochtones, des femmes, des enfants, des gens vivant dans la pauvreté, des gens souffrant de handicaps, des personnes gais, lesbiennes, bisexuelles et transgenres,

---

<sup>1</sup> Annexe - les Promesses et la réalité :

Le Canada néglige ses engagements envers les droits de la personne

ainsi que des réfugiés. Elles sont unanimes pour dire que la déficience du Canada dans cette mise en application représente un des plus grands obstacles à l'amélioration, à l'intérieur du Canada, des droits enchâssés dans les instruments relatifs aux droits de la personne de l'ONU, et évidemment dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les organismes œuvrant dans les domaines du développement international et des droits de la personne au niveau international ont aussi endossé le communiqué, car ils croient que le Canada a le pouvoir et le devoir de donner un bien meilleur exemple à la communauté internationale, et de faire preuve des meilleures pratiques en ce qui a trait à la mise en application de ses engagements internationaux dans le domaine des droits de la personne.

Lors de l'EPU du Canada en février 2009, de nombreux pays ont relevé ces préoccupations et ont recommandé au Canada d'améliorer son approche à la mise en application<sup>2</sup>. Dans sa réponse, le Canada s'est engagé à « examiner les options afin d'améliorer les mécanismes et les procédures en place, pour ce qui est de ses engagements internationaux en matière de droits de la personne »<sup>3</sup>.

Les peuples et les organismes autochtones, ainsi que les groupes de la société civile espéraient que l'attitude du Canada suite à son premier EPU — un

processus d'examen dont le Canada lui-même s'était fait le défenseur lors de la création du Conseil des droits de l'homme — constituerait un point tournant. Il était attendu que le Canada apporte des améliorations significatives à sa façon de mettre en application les recommandations émises par les organismes de surveillance du traité de l'ONU et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Malheureusement, rien de tout cela ne s'est produit.

Depuis l'EPU de 2009, deux organismes de surveillance des Traités ont fait leur examen périodique du Canada<sup>4</sup>. Un troisième, le Comité des droits de l'enfant, doit examiner le dossier du Canada à la fin de septembre 2012. De plus, deux détenteurs de mandat des procédures spéciales ont effectué des visites aux Canada et ont émis des rapports<sup>5</sup>. Pendant toute cette période, le Canada avait aussi la tâche de mettre en application les recommandations qu'il avait acceptées lors de son EPU de 2009, en préparation de celui de 2013. Ces recommandations offraient toutes de bonnes occasions de réaliser de façon novatrice une mise en application, sur la base de consultations efficaces et significatives avec les peuples autochtones et la société civile, qui serait transparente et coordonnée entre les niveaux de gouvernements fédéral et provinciaux, et qui serait imputable aux élus de tout le pays.

---

<sup>2</sup> Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, Canada, A/HRC/11/17, 3 Mars 2009, para.86. Voir, par exemple, les recommandations 12, 13, 14, 15, 62, 63 et 64.

<sup>3</sup> Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, Canada, Addendum : Vues sur les conclusions et/ou recommandations, engagements volontaires et réponses présentés par l'État sous Examen, A/HR/11/17/Add.1, 8 juin 2009, para.14

---

<sup>4</sup> Comité des Nations-unies sur l'élimination de la discrimination raciale, Février 2012 ; Comité des Nations-unies contre la torture, Mai 2012.

<sup>5</sup> Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, 2012 ; Expert indépendant sur les minorités, 2009

En dépit de toutes ces occasions, il n'y a eu aucun effort réel pour permettre de véritables consultations avec les peuples et les organismes autochtones, ni avec les groupes de la société civile, pas plus qu'il n'y a eu de tentatives d'augmenter la transparence, la coordination ou l'imputabilité de l'approche canadienne pour une mise en application. La société civile a formulé plusieurs recommandations au Gouvernement et n'a reçu que peu ou pas de réponse de ce dernier. Ainsi, depuis 1988, aucune réunion politique ne s'est tenue au niveau fédéral, provincial ou territorial entre les ministres responsables des droits humains. Comme tel, le très secret Comité permanent des fonctionnaires demeure le seul processus intergouvernemental de discussion et de coordination de la mise en application des droits humains ; il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ne communique pas publiquement les sujets qu'il discute, pas plus que les résultats de ces discussions.

Aucun plan d'action n'a été déposé et aucun rapport n'a été fait sur l'avancement de la mise en application des recommandations internationales sur les droits humains, incluant celles issues de l'EPU de 2009 ou de tout autre examen international ayant eu lieu dans les quatre dernières années.

Au cours de la préparation du rapport national du Canada pour son premier EPU, le gouvernement ne s'est aucunement impliqué par des consultations avec les peuples et organisations autochtones ou la société civile. Après que le Canada ait soumis son premier rapport EPU et avant sa présentation orale, le Canada a contribué modestement au financement d'un

comité de coordination composé d'ONG et de représentants autochtones pour l'organisation et la tenue de réunions d'implication dans cinq villes au travers le Canada. Environ 200 organismes ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ont assisté à ces réunions. En réponse aux préoccupations concernant son manque d'implication avec la société civile et les peuples et organisations autochtones avant son premier EPU, le Canada a accepté la recommandation #63 pour :

Mettre en place un processus efficace et inclusif de suivi des recommandations de l'Examen périodique universel (Norvège); que la société civile soit activement impliquée dans le processus ultérieur de l'Examen périodique universel du Canada (Pays-Bas), de façon exhaustive et opportune (Danemark), signifiante et participative (Philippines), et dans la mise en application de l'examen (Royaume Uni).

Il n'y a eu aucune mise en application significative de cet engagement. Une rencontre s'est tenue entre les représentants du gouvernement fédéral et un petit nombre de groupes de la société civile, ainsi que de peuples et d'organismes autochtones; cette rencontre a eu lieu à Ottawa en septembre 2010 et son seul sujet était de mettre au point une procédure de consultation. Aucune compensation pour frais de déplacements n'était offerte aux organismes venant de l'extérieur d'Ottawa. Il n'y a eu aucun suivi avec les participants aux réunions. Des réunions subséquentes eurent lieu en 2010 dans trois villes canadiennes, à très peu d'avis, sans aucun financement pour

la société civile ou la participation des autochtones, et sans aucun engagement ni rapport de suivi. Le financement, qui avait été fourni avant le premier EPU du Canada pour une implication à l'échelle du pays, a été refusé pour le prochain EPU. En ce moment, aucune réunion consultative n'est prévue pour discuter des préparatifs pour l'EPU de 2013. Le public ne peut exprimer son opinion qu'en la soumettant via une adresse courriel.

Nous croyons collectivement que ces problèmes bien ancrés de mise en application du gouvernement du Canada ne pourront être résolus que par une réforme de la loi. Les engagements équivoques « d'envisager » de réaliser des améliorations se sont montrés sans valeur. Les Canadiens trouvent plutôt qu'il est de plus en plus difficile, voire presque impossible, de déterminer quels moyens *leurs* gouvernements prennent pour honorer les engagements internationaux qui les lient pour protéger *leurs* droits.

### **RECOMMANDATION :**

Le gouvernement canadien devrait lancer un processus de réforme de la loi de façon à établir un mécanisme formel de mise en application transparente, efficace et responsable de ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains. Une *Loi de mise en application des engagements internationaux des droits humains* devrait être réalisé à travers un large processus de consultation avec les gouvernements des Provinces et des Territoires, les peuples et les organismes autochtones, et les groupes de la société civile.

Le Canada devrait fournir au Conseil des droits de l'homme — à l'intérieur d'une année après son EPU — un rapport sur ses projets exacts pour la mise en application des recommandations de l'EPU; ce qui inclurait les ressources et les procédures rendues disponibles pour assurer une réelle participation de la société civile, ainsi que des peuples et des organismes autochtones.

## **2. DEUX POIDS DEUX MESURES : L'ENGAGEMENT CHANCELANT DU CANADA ENVERS L'UNIVERSALITÉ**

Le principe essentiel de l'universalité est au cœur même du système international des droits humains : les États se sont engagés à remplir leurs obligations pour promouvoir le respect universel, le contrôle et la protection des droits humains pour tous. Le système international ne dit pas que les droits des individus ou des peuples dépendent de l'endroit où ils vivent, ou qu'il devrait y avoir une plus ou moins grande préoccupation au niveau international dans certains pays plutôt que dans d'autres. De l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, à l'arrivée de l'Examen périodique universel, 60 ans plus tard en 2008, l'universalité s'est avérée un principe fondamental de la protection internationale des droits humains. Un aspect important de ce principe est que la mise en application par le Canada des droits humains devrait se mesurer à l'aune de ses ressources et de son histoire : qu'elle progresse, régresse ou qu'elle soit stagnante, et en tenant compte de ce qu'on devrait raisonnablement s'attendre d'un pays avec une telle abondance de moyens et de richesses.

Les peuples et les organismes autochtones, ainsi que les groupes de la société civile de partout au Canada sont profondément troublés par le nombre grandissant de déclarations publiques de membres séniors du gouvernement canadien qui minimisent l'importance de l'universalité et qui laissent entendre qu'il devrait y avoir moins, sinon aucun, examen du dossier du Canada en matière de droits humains, étant donné que d'autres pays ont une pire fiche que le Canada ou que des pays moins bien nantis ont davantage de problèmes de faim et de pauvreté. Au même moment, le gouvernement du Canada a attaqué l'indépendance, l'intégrité et l'expertise d'experts internationaux indépendants en droits humains, d'organismes de droits humains reliés aux différents traités, et de représentants séniors des Nations Unies pour les droits humains.

Pendant les neuf derniers mois, ceci comprenait :

- La préoccupation représentative manifestée par James Anaya, rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones — au sujet d'une sérieuse crise du logement à laquelle les autochtones de la Première nation Attawapiskat font face — ayant été qualifiée de « coup publicitaire »;
- Le barrage d'insultes personnelles lancées par les ministres du Gouvernement au Parlement et dans leurs commentaires aux médias, pendant et à la suite de la mission au Canada, en mai 2012, d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation. Parmi les nombreuses insultes et les commentaires désobligeants, le

Rapporteur spécial s'est fait dire qu'il avait, en décidant de réaliser une mission au Canada, gaspillé de l'argent qui aurait pu être utilisé pour de la nourriture, et qu'il ne devrait pas s'impliquer dans des « exercices politiques dans des démocraties de pays développés comme le Canada ». Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a déclaré que « ceci est une insulte aux Canadiens et à l'argent de leurs taxes, que cet individu vienne ici gaspiller leur contribution financière »;

- La réprimande sévère envers le Comité contre la torture pour avoir fait son examen, en mai 2012, du dossier du Canada, tel que mandaté par les traités et en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants plutôt que de se concentrer sur des préoccupations de torture dans d'autres pays. Un porte-parole du Gouvernement a déclaré qu'« en ces temps de graves préoccupations au sujet de violations des droits humains à travers le monde, il était dommage que l'ONU prenne de son temps pour critiquer le Canada »; La dure critique envers la Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour avoir fait part de ses inquiétudes au sujet de l'adoption d'une nouvelle loi, dans la province de Québec, en réaction à des manifestations étudiantes généralisées — dans une partie de son discours, en juin 2012 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui faisait

référence à divers pays où la liberté d'association et d'assemblée avait été restreinte. Le ministre canadien des Affaires extérieures a déclaré publiquement qu' « avec ce qui se passe en Syrie, avec ce qui se passe en Iran et en Biélorussie, l'ONU ferait mieux d'utiliser son temps pour [ce qui se passe] là-bas »;

- Rejetant les préoccupations du Comité des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant la conformité du Canada à la Convention sur la base que l'un des membres indépendants du comité d'experts est d'origine syrienne et a critiqué le Canada seulement pour détourner l'attention des violations des droits humains dans la Syrie.

Ces commentaires publics, dont certains relevaient du domaine des insultes personnelles, semblent être devenus une sorte d'attaque soutenue contre les experts et les organes onusiens en matière de droits humains, lorsqu'ils soulèvent des questions ou des préoccupations, ou bien qu'ils proposent des recommandations en ce qui a trait au dossier du Canada en matière de droits humains. Implicitement, ces attaques suggèrent l'idée qu'il ne devrait y avoir que peu ou pas de surveillance internationale du dossier du Canada en matière de droits humains, parce que son dossier est meilleur que d'autres pays ou parce que les problèmes de pauvreté et de faim sont moins graves dans un pays bien nanti comme le Canada. Cette position n'a pas de fondement en droit international; elle vide de son sens la notion même d'universalité en matière

de protection internationale des droits humains, et elle lèse d'innombrables personnes au Canada dont les droits ne sont pas protégés et qui se tournent vers le système international pour qu'il les protège. De plus, elle donne un mauvais exemple aux autres pays qui pourraient utiliser des insultes ou des passe-droits similaires afin de faire valoir qu'ils ne devraient pas être soumis à une surveillance internationale.

### **RECOMMANDATION :**

Le gouvernement du Canada devrait réaffirmer publiquement et de façon non équivoque qu'il accepte sans restrictions que le dossier du Canada soit examiné de façon régulière par des experts en droits humains, par des organes et d'autres procédés onusiens, en tant que participant à la protection universelle des droits humains; que le Gouvernement accueille favorablement ces examens continuels, et qu'il donne suite de façon constructive aux recommandations qui en résultent.

- Aboriginal Council of Winnipeg
- Action Canada for Population and Development
- Amnesty International Canada (English Branch)
- Amnistie Internationale Canada francophone
- Asian Canadian Labour Alliance
- Assembly of First Nations
- Barbra Schlifer Clinic
- Campaign 2000
- Canada Without Poverty
- Canadian Association of Elizabeth Fry Societies
- Canadian Association of University Teachers
- Canadian Association of Refugee Lawyers
- Canadian Auto Workers
- Canadian Auto Workers Local 88 Human Rights Committee
- Canadian Coalition for the Rights of Children
- Canadian Council for International Cooperation
- Canadian Council for Refugees
- Canadian Feminist Alliance for International Action
- Canadian Friends Service Committee (Quakers)
- Canadian Labour Congress
- Canadian Union of Public Employees
- Centre for Equality Rights in Accommodation
- Centrale des Syndicats du Québec
- Coalition of Black Trade Unionists
- Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada
- Confédération des Syndicats Nationaux
- Council of Canadians
- Disabled Women's Network
- First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition
- First Nations Summit
- Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain
- Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
- Halifax Initiative
- Inter Pares
- International Association of Machinists and Aerospace Workers
- International Civil Liberties Monitoring Group
- International Human Rights Program, University of Toronto Faculty of Law
- Justice, Peace and Integrity of Creation Committee, Sisters of Providence of St. Vincent de Paul
- Kairos: Canadian Ecumenical Justice Initiatives
- Latin American Trade Unionists Coalition
- Law Union of Ontario
- Lawyers' Rights Watch
- Maritimes-Guatemala Breaking the Silence Solidarity Network
- McLeod Group
- Mining Watch
- National Union of Public and General Employees
- Native Women's Association of Canada
- Native Youth Sexual Health Network
- New Brunswick Common Front for Social Justice
- Oxfam Canada
- Pivot Legal Society
- Public Interest Alberta
- Public Service Alliance of Canada
- Refugee Forum
- Social Issues Networking Group
- Social Rights Advocacy Centre
- Society for Children and Youth BC
- Table de Concertation des Organismes au Service des Personnes Réfugiées et Immigrantes
- Treaty Four First Nations
- United Church of Canada
- Wellesley Institute
- Yukon Status of Women Council

- **ANNEXE**

**LES PROMESSES ET LA  
RÉALITÉ :  
LE CANADA NÉGLIGE SES  
ENGAGEMENTS ENVERS LES  
DROITS DE LA PERSONNE**

Requête collective d'ONG au conseil des Nations Unies pour les droits de la personne relative à l'évaluation universelle périodique du Canada de février 2009

Le 8 septembre 2008

Nos organisations sont extrêmement inquiètes du fossé qui se creuse entre les engagements que le Canada a pris sur le plan international pour protéger les droits de la personne et le non-respect de ces promesses. Nous nous préoccupons surtout du fait qu'il n'y ait pas de moyen transparent, efficace et imputable de s'assurer que ces engagements sont mis en œuvre.

Au cours des décennies, l'ONU a adressé de nombreuses recommandations importantes au Canada. Ces recommandations ont été émises par des instances de supervision des traités dans le cadre de leur examen périodique du cas du Canada ou en réponse à des demandes faites par des individus. Certaines découlent aussi de procédures spéciales du Conseil des droits de la personne de l'ONU (auparavant appelé Commission sur les droits de la personne) à la suite de visites au Canada. Les recommandations touchent un vaste éventail de

préoccupations quant aux droits de la personne fondamentaux et vont de mesure précise à adopter pour réparer le tort causé à un individu jusqu'à des suggestions pour réformer la législation afin de mieux protéger les droits de groupes marginalisés.

Plusieurs de nos organisations ont souligné certaines de ces recommandations onusiennes dans nos soumissions respectives à cette évaluation. Bien qu'elles touchent différentes questions disparates, elles ont deux points disgracieux en commun. Premièrement, peu -pour ne pas dire aucune- d'entre elles n'a été mise à exécution. Deuxièmement, le gouvernement a fourni peu d'explications publiques au sujet du refus de se soumettre aux recommandations ou de l'échec de la mise en application de celles-ci. Malheureusement, ces deux observations s'appliquent à la grande majorité des recommandations faites au Canada par les organes de défense des droits de la personne de l'ONU : aucune concrétisation et aucune explication.

Nos organisations ont rappelé sans relâche cet état de fait grave aux gouvernements fédéral, provincial et des Territoires. Nous avons réalisé peu de progrès; nous nous heurtons sans cesse à deux obstacles.

D'abord, la culture du secret au sein du gouvernement empêche la diffusion d'information sur ces questions. Lorsque des instances de supervision des traités de l'ONU ont demandé au Canada de quelle façon le pays faisait le suivi des recommandations et des préoccupations soulevées, le Canada a parlé d'un comité



permanent sur les droits de la personne, relativement obscur, fédéral, provincial et des Territoires. Ce comité est pratiquement inconnu de la plupart des Canadiens, mène ses travaux à huis clos et ne rend pas de compte au public.

Une véritable institution intergouvernementale disposant de l'autorité et de la responsabilité de mettre les recommandations à exécution et de répondre aux préoccupations n'a jamais existé au Canada. Les commissions des droits fédérale et provinciales sont incapables de jouer ce rôle étant donné que leurs mandats sont limités, portant sur des aspects spécifiques de la non-discrimination, qui ne couvrent pas de nombreux droits enchâssés dans les actes internationaux. Aucune rencontre interministérielle sur les droits de la personne n'a eu lieu au Canada depuis 1988.

Ensuite, les gouvernements font souvent porter le blâme au fédéralisme. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se renvoient la balle constamment au sujet des échecs enregistrés. Les recommandations de l'ONU portent sur certaines questions qui entrent dans la juridiction constitutionnelle du gouvernement fédéral, certaines tombent sous la responsabilité des provinces et d'autres encore sont partagées.

De nombreux organes onusiens ont fait connaître leurs préoccupations.

- Le comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, notant que la plupart de ses recommandations précédentes sont demeurées lettre morte, a demandé au Canada

“d'établir des mécanismes transparents et efficaces, en impliquant tous les niveaux de gouvernement ainsi que la société civile et les peuples autochtones, avec le mandat spécifique de faire le suivi des observations finales du comité.”<sup>6</sup>

- Le comité sur les droits de la personne a exhorté le Canada à “établir des procédures assurant la mise en œuvre de la Convention, et qui verraient particulièrement à faire état publiquement de tout manquement à cette tâche. De telles procédures devraient se dérouler de manière transparente et imputable et garantir la pleine participation de tous les niveaux de gouvernement ainsi que la société civile et les peuples autochtones.”<sup>7</sup>
- Le comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes a exhorté le Canada à “chercher des moyens innovateurs afin de renforcer le comité consultatif actuel fédéral-provincial-territorial pour les droits de la personne ainsi que d'autres mécanismes de partenariat, dans le but de mettre en place des mesures cohérentes et régulières en accord avec la Convention.”<sup>8</sup>
- Comme il l'avait déjà recommandé, le comité sur les

---

<sup>6</sup> *Concluding Observations of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights*, E/C.12/CAN/CO/4, E/C.12/CAN/CO/5, 22 Mai 2006, para. 35.

<sup>7</sup> *Concluding Observations of the Human Rights Committee*, CCPR/C/CAN/CO/5, 20 Avril 2006, para. 6.

<sup>8</sup> *Report of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women*, A/58/38, 28<sup>e</sup> session (13-31 Janvier 2003), para. 350.

droits des enfants a encouragé le Canada à “renforcer la coordination et la surveillance efficaces, en particulier entre les autorités fédérale, provinciales et des Territoires, dans la mise en vigueur des politiques visant la promotion et la protection de l’enfance, en s’assurant de diminuer et d’éliminer toute possibilité de disparité ou de discrimination dans la mise en œuvre de la Convention.”<sup>9</sup>

Le comité permanent sur les droits de la personne du Sénat canadien a également recommandé que le “gouvernement fédéral – de pair avec les provinces, les territoires, les parlementaires et les parties concernées - ... mette sur pied des moyens plus efficaces de négocier, d’incorporer et de concrétiser ses obligations internationales quant aux droits de la personne.”<sup>10</sup>

### ***Solution proposée***

Nous sommes d’avis que trois changements fondamentaux doivent se produire pour que la feuille de route du Canada dans l’exécution de ses obligations internationales en matière de droits de la personne puisse s’améliorer.

1. Le culte du secret sévissant au gouvernement sur ces questions doit laisser sa place à l’ouverture et à la transparence.

---

<sup>9</sup> *Concluding observations: Canada*, CRC/C/15/Add.215, 27 Octobre 2003, para. 11.

<sup>10</sup> Comité permanent du Sénat sur les droits de la personne, *Who’s in Charge Here? Effective Implementation of Canada’s International Obligations with Respect to the Rights of Children*, Novembre 2005, pg. 82.

2. Il faut mettre en place un processus coordonné et imputable de surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne impliquant les deux niveaux de gouvernement ainsi que la société civile et les peuples autochtones. Dans ce processus, l’accent devrait être mis, au plus haut niveau, sur les principes suivants :
  - a) diffusion régulière de rapports publics et transparence;
  - b) collaboration continue avec la société civile, les citoyens et la presse;
  - c) après la prise d’engagement auprès des groupes sociaux concernés, réponse publique aux observations des organes d’évaluation de l’ONU sur les traités et autres recommandations de l’ONU moins d’un an après leur formulation; et
  - d) un mandat d’enquêter sur les plaintes et de trouver des solutions, y compris celles qui relèvent de la coordination avec les provinces sur les questions qui chevauchent les juridictions fédérales-provinciales.

3. Il faut un effort plus concerté pour que la législation canadienne et les institutions canadiennes sur les droits de la personne puissent apporter des solutions efficaces pour tous les droits mentionnés dans les traités internationaux sur les droits de la personne, pour que les gouvernements soient tenus responsables devant les tribunaux

canadiens et les institutions pour les droits de la personne de leur inobservation du droit international en matière de droits de la personne.

Nous avons bon espoir que, dans un contexte de dialogue constructif issu des nouvelles procédures relatives à l'évaluation universelle périodique, le Canada s'engagera fermement à mettre de l'avant ces trois modifications.

**APPUYÉ PAR :**

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture – Canada
- L'Association québécoise des organismes de coopération internationale
- Canadian Association of Elizabeth Fry Societies
- Canadian Centre for International Justice
- Canadian Council for International Cooperation
- Canadian Council for Refugees

- Canadian Federation of University Women
- Canadian Journalists for Free Expression
- Canadian Lawyers Association for International Human Rights
- Canadian Paraplegic Association
- Civil Liberties Association – National Capital Region
- Communication, Energy and Paperworkers' Union
- DisAbleD Women's Network Canada
- Entraide missionnaire
- Group of 78
- Human Rights Watch
- Kashmiri-Canadian Council
- Maritimes-Guatemala Breaking the Silence Network
- Oxfam Canada
- Parkdale Community Legal Services
- Safe Drinking Water Foundation
- Social Justice Committee of Montreal
- Social Rights Advocacy Centre
- World Federalist Movement - Canada

**Les organisations suivantes ont fait leur propre soumission au processus d'Examen et s'associent aux préoccupations et recommandations de cette requête :**

- Action Canada for Population and Development
- Amnistie internationale Canada francophone
- Amnesty International Canada (English branch)
- Canadian Centre for Victims of Torture
- Canadian Coalition for the Rights of Children
- Canadian Feminist Alliance for International Action
- Canadian Friends Service Committee (Quakers)
- Canadian HIV/AIDS Legal Network
- Centre for Equality Rights in Accommodation
- Citizens for Public Justice
- Council of Canadians with Disabilities
- First Nations Summit
- Independent Living Canada
- International Civil Liberties Monitoring Group
- International Organization of Indigenous Resource Development
- La Ligue des droits et libertés
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
- National Union of Public and General Employees
- Native Women's Association of Canada
- PEN Canada
- Quebec Native Women Inc / Femmes Autochtones du Québec
- Right On Canada
- The Wellesley Institute
- Women's Housing Equality Network